



**GROUPE ILIAD**  
**INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE**  
**30 JUIN 2018**

**SOMMAIRE**

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL .....</b>	<b>1</b>
<b>ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL .....</b>	<b>2</b>
<b>BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF .....</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL .....</b>	<b>6</b>
<b>NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2018 .....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS .....</b>	<b>8</b>
<b>NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS .....</b>	<b>13</b>
<b>NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>15</b>
<b>NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>17</b>
<b>NOTE 6 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE .....</b>	<b>19</b>
<b>NOTE 7 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS .....</b>	<b>21</b>
<b>NOTE 8 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES .....</b>	<b>22</b>
<b>NOTE 9 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS .....</b>	<b>23</b>
<b>NOTE 10 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 11 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS .....</b>	<b>27</b>
<b>NOTE 12 : ENGAGEMENTS .....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....</b>	<b>31</b>
<b>NOTE 14 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES .....</b>	<b>32</b>
<b>NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE .....</b>	<b>34</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL**

En millions d'Euros	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017
<b>Chiffre d'affaires .....</b>	<b>2 404</b>	<b>2 401</b>
Achats consommés .....	(1 031)	(1 094)
Charges de personnel .....	(142)	(131)
Charges externes .....	(261)	(199)
Impôts et taxes .....	(62)	(65)
Dotations aux provisions .....	(30)	(29)
Autres produits et charges d'exploitation .....	(11)	(8)
<b>EBITDA (1) .....</b>	<b>866</b>	<b>875</b>
Rémunérations en actions .....	(6)	(1)
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	(454)	(444)
<b>Résultat opérationnel courant .....</b>	<b>406</b>	<b>430</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	1	(1)
<b>Résultat opérationnel .....</b>	<b>407</b>	<b>429</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie .....	1	0
Coût de l'endettement financier brut .....	(18)	(13)
<b>Coût de l'endettement financier net .....</b>	<b>(17)</b>	<b>(13)</b>
Autres produits et charges financiers .....	(21)	(33)
Charge d'impôt .....	(140)	(151)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ....	(23)	1
<b>Résultat net .....</b>	<b>206</b>	<b>233</b>
<b>Résultat net récurrent (1).....</b>	<b>232</b>	<b>233</b>
<i>Résultat net :</i>		
▪ <i>Part du Groupe</i>	<b>201</b>	<b>227</b>
▪ <i>Intérêts minoritaires</i>	<b>5</b>	<b>6</b>
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>		
▪ <i>Résultat de base par action</i>	<b>3,41</b>	<b>3,86</b>
▪ <i>Résultat dilué par action</i>	<b>3,34</b>	<b>3,78</b>

(1) Cf. définitions page 9

<b>ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL</b>
---

En millions d'Euros	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017
<b>RESULTAT NET .....</b>	<b>206</b>	<b>233</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éléments recyclables en résultat :</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change</li> </ul>	10	(2)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets d'impôts</li> </ul>	(3)	1
	<b>7</b>	<b>(1)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éléments non recyclables en résultat :</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles</li> </ul>	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets d'impôts</li> </ul>	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global .....	<b>213</b>	<b>232</b>
Résultat global :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Part du Groupe</li> </ul>	<b>208</b>	<b>226</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intérêts minoritaires</li> </ul>	<b>5</b>	<b>6</b>

**BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF**

En millions d'Euros	Note	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Ecart d'acquisition .....	5	215	215
Immobilisations incorporelles .....	5	2 643	2 705
Immobilisations corporelles .....	5	4 868	4 417
Participation dans les entreprises associées.....		292	16
Autres actifs financiers.....		45	37
Actifs d'impôts différés .....		28	21
Autres actifs non courants .....		12	13
<b>ACTIF NON COURANT .....</b>		<b>8 103</b>	<b>7 424</b>
Stocks .....		19	31
Actifs d'impôts exigibles .....		7	0
Clients et autres débiteurs .....		991	725
Autres actifs financiers .....		6	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	4	897	216
<b>ACTIF COURANT .....</b>		<b>1 920</b>	<b>972</b>
<b>ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES</b>		<b>18</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>		<b>10 041</b>	<b>8 416</b>

**BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF**

En millions d'Euros	Note	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Capital .....	8	13	13
Prime d'émission .....		436	433
Réserves consolidées .....		2 996	2 928
<b>CAPITAUX PROPRES .....</b>		<b>3 445</b>	<b>3 374</b>
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe .....		3 432	3 364
. Intérêts minoritaires .....		13	10
Provisions à long terme .....	10	0	0
Passifs financiers .....	9	3 372	2 168
Impôts différés .....		0	0
Autres passifs non courants .....		624	714
<b>PASSIFS NON COURANTS .....</b>		<b>3 996</b>	<b>2 882</b>
Provisions à court terme .....	10	49	44
Dette d'impôt. ....		0	8
Fournisseurs et autres créiteurs .....		1 769	1 611
Passifs financiers .....	9	782	497
<b>PASSIFS COURANTS .....</b>		<b>2 600</b>	<b>2 160</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS .....</b>		<b>10 041</b>	<b>8 416</b>

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>
---

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
<b>Capitaux propres Au 1er janvier 2017</b>	+ 13	+ 418	- 18	+ 54	+ 2 530	+ 2 997	+ 4	+ 3 001
<b>Mouvements 2017</b>								
▪ Résultat consolidé 2017					+ 227	+ 227	+ 6	+ 233
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				- 1		- 1		- 1
✓ Impact des engagements de retraite								
<b>Total des produits et des charges comptabilisés</b>				- 1	+ 227	+ 226	+ 6	+ 232
▪ Variation de capital de l'entreprise		+ 12				+ 12		+ 12
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 26	- 26		- 26
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 1	+ 1		0		0
▪ Impact des stocks options								
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 21		- 21		- 21
▪ Autres variations				+ 1		+ 1		+ 1
<b>Situation à la clôture au 30 juin 2017</b>	+ 13	+ 430	- 19	+ 34	+ 2 731	+ 3 189	+ 10	+ 3 199
<b>Capitaux propres Au 1er janvier 2018</b>	+ 13	+ 433	- 21	+ 37	+ 2 902	+ 3 364	+ 10	+ 3 374
<b>Mouvements 2018</b>								
▪ Résultat consolidé 2018					+ 201	+ 201	+ 5	+ 206
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 7		+ 7		+ 7
✓ Impact des engagements de retraite								
<b>Total des produits et des charges comptabilisés</b>				+ 7	+ 201	+ 208	+ 5	+ 213
▪ Variation de capital de l'entreprise		+ 3	- 16			- 13		- 13
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 40	- 40		- 40
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 18	- 2		- 20		- 20
▪ Impact des stocks options				+ 6		+ 6		+ 6
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 73		- 73	- 2	- 75
▪ Autres variations								
<b>Situation à la clôture au 30 juin 2018</b>	+ 13	+ 436	- 55	- 25	+ 3 063	+ 3 432	+ 13	+ 3 445

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL</b>
--

En millions d'Euros	Note	30/06/2018	30/06/2017
<b>Résultat net consolidé</b> (y compris intérêts minoritaires)		<b>206</b>	<b>233</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4	459	443
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		1	3
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		6	0
- / + Autres produits et charges calculés		- 1	18
- / + Plus et moins-value de cession		1	- 5
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		23	- 1
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>695</b>	<b>691</b>
+ Coût de l'endettement financier net		17	13
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		140	151
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>852</b>	<b>855</b>
- Impôts versés (B)		- 154	- 103
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		- 81	- 47
<b>= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)</b>		<b>617</b>	<b>705</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	- 948	- 785
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	11
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		- 392	- 21
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		10	- 1
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		2	3
- Décaissement sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)</b>		<b>- 1 328</b>	<b>- 793</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		4	15
- / + Rachats et reventes d'actions propres		- 35	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 40	- 26
		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9	1 486	5
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	9	- 47	- 48
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 1	- 9
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)</b>		<b>1 367</b>	<b>- 63</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		0	0
<b>= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)</b>		<b>656</b>	<b>- 151</b>
Trésorerie d'ouverture		<b>215</b>	<b>236</b>
Trésorerie de clôture	4	<b>871</b>	<b>84</b>

**NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2018*****1-1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE***

Le Groupe a lancé son offre de téléphonie mobile en Italie le 29 mai 2018 et dispose, au 30 juin 2018, de 635 000 abonnés mobiles. En un mois d'activité, le Groupe y a généré 9,1 millions d'euros de chiffre d'affaires.

***1-2. PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2018***

Le 20 décembre 2017, le Groupe ILIAD a annoncé l'acquisition d'une participation minoritaire de 31,6% dans EIR, l'opérateur historique irlandais aux côtés de NJJ (holding privée de Xavier Niel). Les actionnaires existants, Anchorage Capital Group, L.L.C. et Davidson Kempner Capital Management LP, restent investis dans EIR au travers d'une participation de 35,5% et avec un crédit sans recours.

Cette opération a été réalisée en date du 6 avril 2018 pour environ 316 millions d'euros.

Avec cette prise de participation minoritaire, le Groupe ILIAD conclut un partenariat stratégique avec un opérateur de premier plan. Le Groupe a par ailleurs, la possibilité d'en prendre le contrôle à terme, via l'exercice d'une option d'achat exerçable en 2024 accordée par NJJ.

Cette option porte sur 80% de la participation de NJJ (soit 26,3% du capital d'EIR) pour un prix égal à la valeur de marché (déterminée par un expert indépendant) diminuée d'une décote de 12,5% et avec un floor calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

Cette participation minoritaire dans EIR est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.



<b>NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS</b>
--

**2-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE**

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur majeur du secteur des télécommunications en France et en Italie, avec plus de 20 millions d'abonnés.

Ces comptes consolidés résumés au 30 juin 2018 ont été arrêtés le 03 septembre 2018 par le Conseil d'Administration.

**2.2. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE**

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2018 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, les comptes présentés prennent en compte les effets de la première application des nouvelles normes, en particulier les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Les effets de ces normes sont présentés au paragraphe 2.4.

**2.3. METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, telles qu'exposées dans les états financiers consolidés annuels pour cet exercice, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires :

- la charge d'impôt est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice ;
- les engagements de retraite du semestre ont été estimés à partir des études actuarielles réalisées pour l'exercice 2017.

Le Groupe ILIAD a choisi de présenter deux niveaux de résultats supplémentaires :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

➤ Le résultat net récurrent

Il correspond au résultat net hors impact des éléments non récurrents tels que les frais de restructuration et d'acquisition liés à l'opération eir et les charges exceptionnelles d'impôts.

## 2.4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

### a) Normes, amendements de normes et interprétations applicables en 2018:

- **Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS** - 3 normes sont amendées :
  - ✓ IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » : suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants ;
  - ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir ;
  - ✓ IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : évaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.
- **Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Ces amendements visent à préciser les paragraphes 57 et 58 d'IAS 40. Une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme et qu'il y a des preuves attestant de ce changement.
- **Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Ces amendements fournissent des règles de comptabilisation concernant :
  - ✓ Les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie
  - ✓ Les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale
  - ✓ Une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres.

- **Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».** Les amendements permettent de traiter du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du capital et des intérêts restants dus. C'est ce qu'on appelle une compensation négative. Ces amendements sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec application anticipée autorisée.
- **IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».** Cette interprétation précise le cours de change à utiliser pour enregistrer une transaction en monnaie étrangère lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité.

Le Groupe ILIAD applique ces normes et amendements.

**b) Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables au 30 juin 2018 (non adoptées par l'Union Européenne) :**

- **Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS**
  - ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : clarification de la comptabilisation des conséquences fiscales liées aux dividendes ;
  - ✓ IAS 23 « Coût d'emprunts » : précision sur comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié ;
  - ✓ IFRS 11 « Partenariats » : précision sur l'absence de réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;
  - ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : précision sur la réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.
- **Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.**

- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».** Ces amendements visent à apporter des clarifications. IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.
- **IFRS 17 « Contrats d'assurance ».** IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.
- **IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».** IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôts non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

**c) Première application d'IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » :**

Le Groupe a appliqué IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de façon rétrospective, en retraçant la période comparative 2017 publiée. Seuls les comptes de résultat consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et de l'année 2017 sont présentées en données comparatives.

L'application de la norme IFRS 15 aux contrats en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (première période comparative présentée) n'a eu aucun impact sur les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'impact général est non significatif compte tenu de la structure des offres commerciales de Groupe et des méthodes de comptabilisation appliquées antérieurement à IFRS 15. En effet, le Groupe propose des offres de services sans engagement et avec un prix stable durant la période d'abonnement (absence d'offres dites subventionnées).

De plus, le Groupe réalise la majorité de ses acquisitions via le canal web ou via ses boutiques en propre (pas de recours à la distribution tiers). Ce positionnement unique dans le secteur des télécommunications implique un impact faible d'IFRS 15 sur les comptes du Groupe.

Les effets de ce changement sur le bilan sont négligeables (uniquement des impacts de présentation).

Les effets de ce changement sur le compte de résultat se limitent aux reclassements de certains achats consommés en moins du chiffre d'affaires, principalement pour les revenus de numéros spéciaux et les applications mobiles, par suite de l'analyse des contrats fournisseurs pour en déterminer le caractère Principal versus Agent selon IFRS 15.

Les effets de ce changement sur le compte de résultat sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31-déc-17			30-juin-17		
	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15
Chiffre d'affaires	4 987	(127)	4 860	2 464	(63)	2 401
Achat consommés	(2 357)	127	(2 230)	(1 157)	63	(1 094)
Résultat net	405	0	405	233	0	233

Les effets de ce changement (uniquement des reclassements de dépenses) sur le tableau des flux de trésorerie sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31-déc-17			30-juin-17		
	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15	Données historiques	Effets de l'application d'IFRS 15	Données retraitées d'IFRS 15
Capacité d'autofinancement	1 758	(21)	1 737	865	(10)	855
Flux trésorerie généré par l'activité	1 349	(21)	1 328	715	(10)	705
Flux de trésorerie sur investissements	(2 091)	21	(2 070)	(802)	10	(792)

#### d) Première application d'IFRS 9 « Instruments financiers » :

Le Groupe applique IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Son application est toutefois restée sans impacts significatifs pour le Groupe lequel appliquait déjà un modèle de dépréciation des créances clients basé sur un modèle de pertes attendues.

<b>NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS</b>
--

Depuis le lancement de ses activités en Italie, le Groupe dispose de deux secteurs identifiés sur la base des critères opérationnels :

- Secteur France
- Secteur Italie

### Chiffre d'affaires

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Chiffre d'affaires fixe	1 334	0	<b>1 334</b>
Chiffre d'affaires mobile	1 066	9	<b>1 075</b>
Eliminations	-5	0	<b>-5</b>
Chiffre d'affaires total	2 395	9	<b>2 404</b>

### Résultats

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
<b>Résultat</b>			
EBITDA	894	- 28	<b>866</b>
Rémunération en actions	- 6	0	<b>- 6</b>
Dotations aux amortissements	- 452	- 2	<b>- 454</b>
Résultat opérationnel courant	437	- 31	<b>406</b>
Résultat net	232	- 26	<b>206</b>
Résultat net récurrent	258	- 26	<b>232</b>

### Actifs hors titres mis en équivalence et options liées

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 687	956	2 643
Immobilisations corporelles (VNC)	4 788	80	4 868
<b>Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt</b>	951	59	1 010
<b>Trésorerie</b>	896	1	897

**Passifs hors financiers et dettes d'impôts**

<b>En millions d'Euros</b>	<b>France</b>	<b>Italie</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Autres passifs non courants	225	399	624
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créiteurs	1 554	215	1 769

<b>NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>
--

Le détail des dotations nettes aux amortissements et provisions est le suivant :

En millions d'Euros	Note	30/06/2018	30/06/2017
Dotations aux amortissements :			
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	103	117
▪ Immobilisations corporelles	5.3	351	328
Dotations aux provisions sur immobilisations			
		0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges			
		6	0
Reprises de provisions pour risques et charges :			
▪ Utilisées	8	(1)	(1)
▪ Non utilisées	8	(0)	(1)
Autres			
		0	0
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>		<b>459</b>	<b>443</b>

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

En millions d'Euros	Note	30/06/2018	30/06/2017
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	42	7
▪ Immobilisations corporelles (hors crédits-baux nouveaux)	5.3	784	615
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		1 487	2 455
. Impact réestimation et actualisation dettes		17	10
. en fin de période		(1 382)	(2 302)
▪ Autres			
		0	0
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>		<b>948</b>	<b>785</b>



La trésorerie de clôture est composée des éléments suivants :

En millions d'Euros	Note	Trésorerie à la clôture au 30/06/2018	Trésorerie à la clôture au 30/06/2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilités</li> <li>▪ Valeurs mobilières de placement</li> <li>▪ Dettes financières à court terme</li> </ul>		33 864 (26)	31 122 (69)
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>		<b>871</b>	<b>84</b>

<b>NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>
---

**5.1. ECARTS D'ACQUISITION**

En millions d'Euros	30/06/2018
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>215</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>215</b>

En millions d'Euros	31/12/2017
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>215</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>215</b>

**5.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En millions d'Euros	30/06/2018
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>2 707</b>
Entrées :	
. acquisitions	39
. immobilisations générées en interne	3
Reclassement	(2)
Autres	(1)
Dotations aux amortissements	(103)
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>2 643</b>

En millions d'Euros	31/12/2017
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>3 242</b>
Entrées :	
. acquisitions	216
. réestimation d'actif	(520)
. immobilisations générées en interne	4
Reclassement	0
Autres	(1)
Dotations aux amortissements	(234)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>2 707</b>

**5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En millions d'Euros	30/06/2018
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>4 417</b>
Acquisitions (1)	792
Cessions	0
Reclassement	3
Autres	7
Dotations aux amortissements	(351)
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>4 868</b>

(1) dont acquisitions d'actifs réalisés hors crédits-baux : 784 M€

En millions d'Euros	31/12/2017
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>3 761</b>
Acquisitions (1)	1 337
Cessions	(7)
Reclassement	0
Autres	3
Dotations aux amortissements	(677)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>4 417</b>

(1) dont acquisitions d'actifs réalisés hors crédits-baux : 1 317 M€

Le Groupe ILIAD a intensifié ses efforts d'investissements notamment dans le cadre du déploiement des réseaux mobile (tant en France qu'en Italie) et fibre optique.

#### 5.4. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement, soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

<p><b>NOTE 6 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b></p>
--

Le Groupe ILAD détient principalement deux sociétés consolidées par mise en équivalence :

- le 6 novembre 2015, la société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS Telecom Reunion Mayotte (TRM) pour un montant de 24 millions d'euros
- le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le 20 décembre 2017, le Groupe Iliad a annoncé l'acquisition, pour environ 316 millions d'euros, d'une participation indirecte de 31,6% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, celle-ci devant acquérir une participation indirecte de 32,9% dans Eir.

L'investissement par Iliad et NJJ (via sa filiale NJJ Tara) a été réalisé au travers d'un véhicule commun, NJJ Boru (dont le Groupe détient 49%, et NJJ Tara, 51%).

Le Groupe a déterminé que le prix d'acquisition de 316 millions d'euros correspondait d'une part à la valeur de son investissement dans Eir comptabilisé par mise en équivalence pour 300 millions d'euros et d'autre part à la valeur de l'option qui lui a été consentie par NJJ Tara pour 16 millions d'euros (cf. Note 7).

Par ailleurs, l'allocation du prix d'acquisition de Eir aux valeurs des actifs acquis et des passifs repris est en cours par NJJ.

En Millions d'Euros	30/06/2018	30/06/2017
Quote-part des résultats mis en équivalence	(23)	1
<b>Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>(23)</b>	<b>1</b>

La quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence au 30 juin 2018 est impactée par des éléments non récurrents (notamment couts d'acquisition de EIR et impact du plan de restructuration engagé par cette société postérieurement à son rachat) à hauteur de 26M€.

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2018 et 2017 s'analyse comme suit :

<b>En Millions d'Euros</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
A l'ouverture	16	15
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
<b>Titres mis en équivalence au 01/01</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Variations</b>		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(23)	1
Dividendes payés	0	0
Ecart de conversion	0	0
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	0	0
Réductions de capital	0	0
Evolution du périmètre et acquisitions	299	0
Autres variations	0	0
<b>Titres mis en équivalence à la fin de la période</b>	<b>292</b>	<b>16</b>

La principale variation au titre de l'évolution du périmètre concerne l'acquisition d'Eir par NJJ Boru.

<b>NOTE 7 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>
--

En millions d'Euros	30/06/2018
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>37</b>
Acquisitions	3
Remboursements	0
Incidence des variations de périmètre	16
Cessions	(11)
Dotations aux provisions	0
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>45</b>

NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « immobilisations financières » pour un montant de 16 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2018 (cf note 6).

En millions d'Euros	31/12/2017
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>19</b>
Acquisitions	19
Remboursements	0
Incidence des variations de périmètre	0
Cessions	(2)
Dotations aux provisions	1
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>37</b>

**NOTE 8 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES****8.1. CAPITAL**

Toutes les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad sont exerçables.

Au cours du premier semestre 2018, 52 245 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 52 245 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 11 KEuros. Par ailleurs, l'annulation d'actions propres a entraîné une réduction de capital de 19 KEuros. Le capital a ainsi été porté de 13 082 KEuros à 13 074 KEuros au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, 345 643 options de souscriptions d'actions demeurent non exercées.

**8.2. DIVIDENDES**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 16 mai 2018 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 0,68 Euros par action, soit un montant global de 39 956 KEuros.

Le dividende a été détaché de l'action le 20 juin 2018.

<b>NOTE 9 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS</b>
--

Les dettes financières sont réparties comme suit:

En millions d'Euros	30/06/2018	31/12/2017
Non courants	3 372	2 168
Courants	782	497
<b>Total</b>	<b>4 154</b>	<b>2 665</b>

Les variations des emprunts sont analysées ci-après :

En millions d'Euros	30/06/2018
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>2 665</b>
Nouveaux emprunts (1)	1 494
Remboursements d'emprunts	(47)
Variation concours bancaires	25
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0
Autres	17
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>4 154</b>

(1) Nouveaux emprunts hors crédits baux : 1 486 M€

En millions d'Euros	31/12/2017
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>1 881</b>
Nouveaux emprunts (1)	867
Remboursements d'emprunts	(88)
Variation concours bancaires	(1)
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0
Autres	6
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>2 665</b>

(1) Nouveaux emprunts hors crédits baux : 847 M€



## **1. Dettes de moins de 1 an à l'origine**

### ***Programme de billets de trésorerie (< 1 an) de un milliard d'euros :***

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros. Au cours de l'année 2015, le Groupe ILIAD a augmenté la taille de son programme de 500 à 800 millions d'euros.

Dans le cadre du renouvellement annuel de son programme de billet de trésorerie, le Groupe a augmenté la taille de sa ligne de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros début 2017.

Au 30 juin 2018, cette ligne était utilisée à hauteur de 660 millions d'euros.

## **2. Dettes de plus de 1 an à l'origine**

### ***Emprunts obligataires :***

Le 26 novembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 5 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,5%. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Le 18 avril 2018, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant total de 1 150 millions d'euros. L'émission a été réalisée en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,625% et remboursable au pair à échéance le 25 novembre 2021;
- une seconde tranche de 650 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à échéance le 25 avril 2025.

### ***Crédit syndiqué de 1 650 millions d'euros :***

Le Groupe ILIAD bénéficiait d'une ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 12 banques internationales. Après la levée de la seconde option d'extension en 2017, la maturité finale de la ligne a été portée à 2022. Cette ligne a été renégociée le 16 juillet 2018. Elle a été augmentée à 1 650 millions d'euros et possède désormais une maturité pouvant aller jusqu'à 2025. Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2018.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35 % et 1,10 % par an. Les limites ont été portées entre 0,25% et 0,95% lors de la renégociation de juillet 2018.

***Crédit syndiqué de 500 millions d’euros :***

Le 08 janvier 2016, compte tenu des conditions favorables sur le marché bancaire, et afin d’étendre la maturité de sa dette, le Groupe ILIAD a mis en place une ligne de 500 millions d’euros auprès de 11 banques internationales. Cette ligne, sous forme de prêt à terme, a une maturité à 5 ans (2021).

Cette ligne a été renégociée le 16 juillet 2018 et possède désormais une maturité finale à 2023.

Cette ligne est entièrement utilisée depuis fin mai 2016.

***Emprunt auprès de la Banque Européenne d’Investissement (BEI) :***

- Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu, en 2010, le soutien de la BEI à travers la mise en place d’une ligne de 150 millions d’euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.
- Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d’euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.
- Ces deux lignes sont totalement utilisées au 30 juin 2018, un premier remboursement de 25 millions d’euros étant intervenu courant 2015, un second remboursement de 42 millions d’euros courant 2016, un troisième remboursement de 58 millions d’euros sur l’exercice 2017 et un quatrième remboursement de 33 millions d’euros sur le premier semestre 2018.
- Le 08 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d’euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne amortissable à compter de 2020 présente une maturité finale en 2030. Cette ligne de crédit est totalement utilisée au 30 juin 2018.

***Ligne bilatérale de 90 millions d’euros avec KFW IPEX-Bank :***

Le 13 décembre 2017, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit de 90 millions d’euros auprès de KFW IPEX-Bank, qui a souhaité accompagner le développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale pouvant aller jusqu’à 11 ans.

Le taux d’intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l’Euribor de la période, augmenté d’une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,10 % par an. Cette ligne n’est pas utilisée au 30 juin 2018.

<b>NOTE 10 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES</b>
--

Semestre clos le 30 juin 2018 (en millions d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
<b>Montants au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>44</b>
Provisions additionnelles	6	0	6
Utilisations	(1)	0	(1)
Reprises	(0)	0	(0)
Autres variations	(0)	0	(0)
<b>Montants au 30 juin 2018</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>49</b>
<i>Dont non courant</i>			<i>0</i>
<i>Dont courant</i>			<i>49</i>

31 décembre 2017 (en millions d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
<b>Montants au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>49</b>
Provisions additionnelles	9	0	9
Utilisations	(2)	0	(2)
Reprises	(12)	0	(12)
Autres variations	(0)	0	(0)
<b>Montants au 31 décembre 2017</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>44</b>
<i>Dont non courant</i>			<i>0</i>
<i>Dont courant</i>			<i>44</i>

**NOTE 11 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS**

<b>En millions d'Euros</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Autres passifs non courants	624	714
<b>Total</b>	<b>624</b>	<b>714</b>

<b>NOTE 12 : ENGAGEMENTS</b>
------------------------------

**Engagements de locations :**

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En millions d'Euros	30/06/2018	30/06/2017
▪ Loyers (paiements minimaux)	99	75
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	6	6
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>81</b>

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 30 juin 2018 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de location	< 1 an	de 1 an à 5 ans	>5 ans	TOTAL
Biens immobiliers	26	55	24	<b>105</b>
Véhicules	9	7	0	<b>16</b>
Autres locations	87	651	275	<b>1 013</b>
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>713</b>	<b>299</b>	<b>1 134</b>

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

**Engagements de réseaux :****Investissements de réseaux :**

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 198,1 millions d'euros au titre d'investissement futurs sur son réseau.

**Achats de capacités :**

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de l'engagement	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Achats de capacités	59	74	0	<b>133</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>133</b>

### ***Autres engagements :***

Les engagements financiers relatifs aux emprunts sont décrits note 7.

Au 30 juin 2018, le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 23.1 MEuros qui consistent principalement en des cautions bancaires.

### ***Procès et litiges :***

Les principaux litiges en cours sont les suivants au 30 juin 2018 :

#### **Litiges SFR :**

- Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.
- Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

#### **Litiges BOUYGUES TELECOM :**

- Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. L'affaire est en cours.
- Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.

## Litige FASTWEB

- Le 14 janvier 2017, Fastweb a déposé devant le Tribunal de l'Union Européenne contre la décision de la Commission européenne du 1<sup>er</sup> septembre 2016 autorisant, sous conditions, la création d'une entreprise entre Hutchison et VimpelCom en Italie. L'affaire est en cours.

<b>NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS</b>
---

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture de ses décaissements en US dollars.

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de contrats de swap de taux.

<b>En Millions d'Euros</b>	<b>Echéance à moins d'1 an</b>	<b>Echéance à plus d'1 an</b>
Couvertures de change	4	2
Couvertures de taux	0	0



<b>NOTE 14 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES</b>
---

Les transactions avec les principaux dirigeants ainsi qu'avec les sociétés Monaco Telecom et Salt Mobile sont les seules transactions entre parties liées applicables au Groupe ILIAD.

Les informations concernant la prise de participation du Groupe ILIAD dans EIR sont données en note 1.2.

### Transactions avec les principaux dirigeants

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction (neuf personnes au 30 juin 2018).

- La rémunération des 9 principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En milliers d'Euros	30/06/2018	30/06/2017
▪ Rémunération totale	1 298	1 198
▪ Paiements en actions ou assimilés	2 889	220
<b>Total</b>	<b>4 187</b>	<b>1 418</b>

### Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015, un second courant 2016.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Les 12 mars et 14 mai 2018, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser de nouveaux mécanismes de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ces mécanismes ont porté globalement au maximum sur 30% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé à chaque fois par un expert indépendant.

A l'issue de ces deux transactions, Iliad détient 97,30% du capital de la société Free Mobile.

**Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD existantes à émettre :**

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances.

**Transaction avec Monaco Telecom**

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 30 juin 2018 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 625 K€.

**Transaction avec Salt Mobile**

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2018 s'est élevé à 1 460 K€.

**NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 n'est intervenu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et la date d'arrêté des comptes.